

Enseignement agricole
Formations grandeur nature



**Direction générale de l'enseignement et de la recherche
Inspection de l'enseignement agricole**

COOPERATION INTERNATIONALE

**LES RELATIONS ENTRE ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET ENSEIGNEMENT TECHNIQUE**

**BOUATOU Annie
METGE Jean**

Novembre 2009

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I - LE CHAMP DE L'ETUDE

1. La commande
2. Le périmètre de l'étude
3. Les méthodes et outils utilisés

II - LES ACTIONS CONDUITES EN COMMUN

1. Un bilan quantitatif très faible, mais variable selon les établissements
 2. Des actions de nature diverse
 3. Un partenariat souvent déséquilibré
 4. Des espaces d'échanges sous-utilisés
- Compléments

III - LES FREINS AU DEVELOPPEMENT DU PARTENARIAT

1. Des enjeux et des objectifs différents
2. Des représentations parfois négatives des activités et des compétences de « l'autre »
3. Des moyens humains et financiers non comparables
4. Une tendance qui perdure : la protection de son « pré carré »
5. Une gestion différenciée et des programmes spécifiques à chaque système

IV - RECOMMANDATIONS

1. Mieux utiliser les espaces d'échanges et de travail en commun
2. Initier des actions au niveau des pôles de compétences régionaux
3. Mettre en place des actions communes dans le cadre du système national d'appui

CONCLUSION

ANNEXES

ANNEXE 1 SIGLES UTILISES

ANNEXE 2 ETABLISSEMENTS ET STRUCTURES CONSULTES

ANNEXE 3 QUESTIONNAIRES

INTRODUCTION

Jusqu'à ces dernières années, les enjeux et les objectifs de l'enseignement supérieur et de l'enseignement technique agricole étaient pour la plupart différents. Préoccupation d'excellence scientifique et de lisibilité internationale pour l'un, de professionnalisation, de socialisation des publics et d'ancrage territorial pour l'autre. De ce fait, les projets communs ne pouvaient être que peu nombreux. Dans le domaine de la coopération internationale, il en était de même : priorité aux programmes internationaux de recherche et de mobilité étudiante pour l'enseignement supérieur, priorité à l'éducation au développement et à la mobilité des élèves (mais avec des programmes différents) pour l'enseignement technique. Jusqu'en 2005, la sous-direction de l'enseignement supérieur disposait d'ailleurs en propre d'une chargée de mission pour les relations internationales.

Le contexte actuel est cependant plus favorable à un rapprochement. La mise en place de pôles de compétences régionaux dans les sciences du vivant, le développement des licences professionnelles, l'évolution de la formation des enseignants sont autant de facteurs qui pourraient inciter les établissements d'enseignement supérieur et d'enseignement technique à initier des collaborations. La mission de coopération internationale offre aussi de nouvelles opportunités de partenariat, à l'heure de l'Europe et des enjeux alimentaires, et environnementaux pour la planète. L'extension affirmée de la compétence du Bureau des relations européennes et de la coopération internationale à toutes les composantes du système d'enseignement agricole constitue un élément favorable à une telle orientation.

Il semble toutefois que les actions de coopération internationale conduites en commun demeurent encore limitées, en tout cas bien en deçà du potentiel existant. C'est pourquoi la Direction générale de l'enseignement et de la recherche a demandé à l'Inspection de l'enseignement agricole de faire le point de la situation sur ces partenariats et d'identifier les freins à leur développement.

Ce rapport est le résultat des analyses réalisées sur ce sujet à partir des investigations menées auprès de nombreux acteurs de la mission de coopération internationale dans l'enseignement agricole. Il est organisé en quatre parties :

- la première présente succinctement le champ de l'étude et la méthodologie de travail utilisée,
- la deuxième dresse un état des lieux,
- la troisième analyse les freins au développement des collaborations entre enseignement supérieur et enseignement technique,
- la quatrième propose quelques pistes de travail pour mettre en place ou renforcer ces partenariats.

I - LE CHAMP DE L'ETUDE

1. La commande.

La lettre de commande du Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche au Doyen de l'Inspection indique : « *Les relations enseignement supérieur/enseignement technique pour la conduite commune d'actions à l'international. Point de la situation et freins à la réalisation de travaux communs* »

2. Le périmètre de l'étude.

Cette étude est à priori susceptible de concerner l'ensemble du dispositif d'enseignement agricole sous tutelle du Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche (MAAP), c'est-à-dire les 21 établissements (14 publics et 7 privés) de l'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire et l'ensemble des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) et des établissements privés.

Nous avons considéré que l'expression « *conduite commune d'actions à l'international* » devait être interprétée dans son sens le plus large. Nous avons donc tenté de repérer non seulement les projets importants conçus et conduits en partenariat, mais aussi toutes les activités ponctuelles pour lesquelles un établissement d'enseignement supérieur sollicite le concours d'un établissement d'enseignement technique ou réciproquement. De même, les réflexions qui peuvent être conduites en commun, par exemple lors des Journées nationales de la coopération internationale (JNCI) ou des réunions de réseaux géographiques, font partie intégrante du champ de l'étude.

Par ailleurs, il nous a semblé intéressant de présenter d'autres types de relations, en particulier celles existant entre établissements d'enseignement technique agricole et universités françaises ou étrangères.

3. Les méthodes et outils utilisés.

Pour dresser un état des lieux, une entrée enseignement supérieur a été privilégiée pour des raisons de faisabilité. Mais pour mieux identifier les freins à la réalisation de travaux communs, plusieurs animateurs de réseaux, enseignants de lycée, ont également été consultés. Des entretiens réalisés sur site ou par téléphone ont été conduits avec les responsables des relations internationales de plusieurs établissements d'enseignement supérieur (6). Un questionnaire a été adressé aux autres établissements (15). Certains enseignants-chercheurs intervenant en coopération internationale ont aussi été sollicités.

Il a été procédé de la même façon avec les animateurs géographiques et les chargés de mission coopération internationale en région. Sur certaines questions spécifiques, des interviews plus approfondies ont été réalisées.

Les différents questionnaires utilisés sont présentés en annexe 3.

Au final, 40 personnes appartenant à 35 établissements d'enseignement ou organismes ont été consultées :

- DGER et DRAAF/SFRD : 4
- Etablissements d'enseignement supérieur : 16
- Réseaux géographiques de coopération internationale (et lycées supports) : 10
- Autres LEGTA : 2
- CFPPA : 2
- Ecoles d'agriculture privées : 1

II- LES ACTIONS CONDUITES EN COMMUN

1. Un bilan quantitatif très faible, mais variable selon les établissements.

Les actions conjointes à l'international entre les deux catégories d'établissement sont peu nombreuses.

Plus de la moitié des établissements d'enseignement supérieur (12 sur 21) n'ont aucun projet avec des établissements d'enseignement technique ; il s'agit principalement des écoles nationales vétérinaires et des écoles supérieures d'agriculture privées¹. Six établissements, soit moins d'un sur trois, signalent quelques actions communes ponctuelles, peu nombreuses (parfois une seule est mentionnée) et d'envergure limitée ; ce groupe est composé essentiellement par des écoles d'ingénieurs publiques. Trois établissements seulement, AgroSup Dijon, ENFA et Montpellier SupAgro, conduisent de manière assez fréquente des actions à l'international avec des EPLEFPA ; remarquons qu'il s'agit des établissements qui interviennent dans le cadre du système national d'appui (SNA) et/ou dans la formation des personnels de direction et des enseignants.

Dans l'enseignement technique, le nombre d'établissements concernés est très faible. Il n'a pas été possible de les quantifier précisément, tant les changements peuvent être importants d'une année sur l'autre, mais un chiffre de l'ordre de la vingtaine paraît être une estimation réaliste. Il s'agit le plus souvent d'établissements bénéficiant d'une proximité géographique avec le partenaire de l'enseignement supérieur, ou d'établissements spécialisés, dotés de compétences spécifiques (formation des adultes par exemple), d'équipements particuliers (hall technologique par exemple), voire tout simplement de capacités d'accueil, éléments nécessaires à la réalisation des projets.

Il faut aussi noter que certaines actions faisant l'objet de partenariats sont initiées à partir de relations inter-personnelles, sans apparente logique institutionnelle.

2. Des actions de nature diverse.

Les informations recueillies ont permis d'identifier plusieurs types d'actions, classées selon un gradient d'intensité ou de fréquence décroissante.

2.1. Programmes européens.

Plusieurs projets récents élaborés dans le cadre des programmes européens (Comenius, Leonardo da Vinci, Grundtvig, Tempus) associent des établissements d'enseignement supérieur et d'enseignement technique. Citons quelques exemples significatifs :

Dans le domaine de la formation de formateurs, le projet EMMA (European modules and mobility in agricultural education - programme Comenius) relatif à la formation de formateurs européens est basé sur un partenariat fort entre l'ENFA, qui en assure le pilotage au niveau français, et les lycées agricoles de Vic en Bigorre et d'Auzeville. Il existe là une complémentarité de compétences entre un établissement d'enseignement supérieur ayant pour mission principale la formation de formateurs et des lycées agricoles ayant une bonne expérience des relations européennes et permettant de réaliser des applications pédagogiques de qualité.

¹ Certains de ces établissements (5) n'ont pas répondu à l'enquête; d'autres sources d'information ont permis de classer ces établissements dans la catégorie « aucune relation »

- Au niveau d'AgroSup Dijon, l'Institut Eduter conduit plusieurs projets d'ingénierie éducative en formation professionnelle et formation d'adultes (programmes Leonardo et Grundtvig) impliquant le réseau des CFPPA de la région Bourgogne. Les CFPPA constituent pour ces actions des lieux d'expérimentation indispensables.
- AgroCampus Ouest assure le pilotage d'un projet en Moldavie (programme Tempus) portant sur le développement des partenariats université-entreprise. L'un des partenaires de ce programme est le lycée agricole privé de La Lande du Breil qui dispose d'un hall technologique (équipement indispensable pour ce projet) et de l'expertise nécessaire à la réalisation d'équipements comparables en Moldavie.

2.2. Activités d'ingénierie de formation.

Dans ce domaine, il existe quelques actions conjointes, encore peu nombreuses, mais qui auraient tendance à se développer. Ces actions, réalisées principalement dans des pays en développement ou des pays émergents, portent sur la rénovation de dispositifs de formation, la création de nouvelles filières de formation, la conception et la réalisation de cycles de formation continue,...

Par exemple, le consortium mis en place par Montpellier SupAgro pour appuyer la rénovation du dispositif de formation professionnelle agricole du Cameroun comprend à la fois des représentants de l'enseignement supérieur et de l'enseignement technique public et privé.

AgroSup Dijon, pour développer ses activités d'ingénierie à l'international, a fait parfois appel à des délégués régionaux chargés d'ingénierie de la formation et à des formateurs de CFPPA. Les travaux réalisés en Tunisie dans un passé récent en sont un bon exemple.

L'IRC de Montpellier SupAgro, pour certains projets de formation conduits dans des pays africains (Bénin, Sénégal par exemple) a sollicité les animateurs des réseaux géographiques concernés, positionnés dans des établissements techniques.

L'ENFA a collaboré récemment avec le LEGTA de Limoges pour la mise en place d'une filière de techniciens spécialisés en élevage des ruminants dans un institut de formation marocain.

2.3. Activités de formation continue de cadres et formateurs étrangers.

Les établissements d'enseignement technique sont dans ce cas mobilisés comme lieux de stage, mais plus rarement comme partenaires à part entière de la formation. Ont été cités (mais la liste n'est pas exhaustive) les établissements suivants :

- Montbrison et Saint Chély d'Apcher par l'IRC pour des stages sur la construction de la demande sociale de formation,
- Rodez, Auzeville, Vic en Bigorre, Oloron Sainte Marie par l'ENFA pour des stages pédagogiques,
- Beaune et Mamirolle par AgroSup Dijon pour des formations techniques spécialisées.

2.4. Collaborations pour des formations initiales supérieures à caractère international.

Deux cas de masters européens dispensés par AgroSup Dijon avec le concours d'établissements d'enseignement technique ont été rapportés dans les réponses aux questionnaires d'enquête. L'un, en agroalimentaire, implique l'ENIL de Mamirolle qui possède une technicité reconnue et des équipements performants dans le domaine des industries laitières. L'autre, sur la connaissance et le commerce international des vins, bénéficie des compétences du CFPPA de Beaune dans le domaine viti-vinicole.

2.5. Accueils conjoints de cadres et formateurs étrangers lors de visites d'études.

Ce type d'activité, ponctuel et très limité dans le temps, ne peut être considéré comme un véritable partenariat. Cependant, dans la mesure où il contribue à une connaissance réciproque, il est susceptible de favoriser des actions communes ultérieures de plus grande envergure.

2.6. Actions d'éducation au développement et à la citoyenneté internationale.

Nombreuses dans l'enseignement technique, plus rares dans l'enseignement supérieur, ces actions font rarement l'objet d'une organisation commune ou coordonnée. Nous avons relevé toutefois l'existence de manifestations ouvertes aux deux types de public (étudiants et élèves) à Marmilhat où la proximité géographique de l'ENITAC et du lycée le permet.

2.7. Missions d'expertise conjointes.

Cette situation, signalée seulement deux fois lors des enquêtes, semble peu fréquente. On peut citer l'exemple récent d'une mission réalisée au Brésil par un enseignant de l'EPLEFPA de La Canourgue et un chercheur du CIRAD ; cette mission avait pour but d'étudier la faisabilité technique de la mise en place d'une formation en aquaculture dans un centre de formation brésilien.

3. Un partenariat souvent déséquilibré.

D'une manière générale, à quelques exceptions près, le pilotage des actions est assuré par l'établissement d'enseignement supérieur. L'établissement d'enseignement technique est parfois un véritable partenaire ayant participé à la conception du projet ; mais le plus souvent il se trouve en situation de sous-traitant, recherché pour sa technicité, ses équipements, ses capacités d'accueil ou son ancrage territorial. Il s'agit alors d'un partenariat déséquilibré relativement fragile dans la durée.

Il faut souligner que les actions communes fonctionnant bien sont celles qui reposent sur des relations inter-personnelles fortes.

4. Des espaces d'échanges sous-utilisés.

4.1. Les réseaux géographiques.

Quatre animateurs de réseaux géographiques sont issus d'établissements d'enseignement supérieur : un d'AgroSup Dijon, deux de l'ENFA, un de Montpellier SupAgro (centre de Florac). Ces trois établissements (on retrouve toujours les mêmes !) sont à ce titre bien impliqués dans ces réseaux. Quelques autres établissements publics et privés participent de manière irrégulière aux réunions de réseaux, notamment ceux des pays d'Europe de l'Est. Un troisième groupe, le plus nombreux, n'y participe quasiment jamais, considérant que les sujets traités ne les concernent pas ou que leurs partenaires étrangers ne sont pas les mêmes que ceux de l'enseignement technique. Un autre argument mis en avant est celui de la multiplicité des relations internationales établies et de l'impossibilité de participer aux réunions de l'ensemble des réseaux des pays concernés.

4.2. Les Journées nationales de la coopération internationale.

Les JNCI constituent chaque deux ans un rendez-vous important pour tous les acteurs de la coopération internationale de la DGER. Cette manifestation réunit environ 400 participants autour d'une thématique d'actualité concernant l'ensemble du système.

Mais force est de constater que la grande majorité des participants est issue des rangs de l'enseignement technique agricole public. Seuls, les trois établissements d'enseignement supérieur déjà cités impliqués dans le SNA participent régulièrement à ces Journées. Quelques autres (AgroCampus Ouest, AgroParisTech, EI de Purpan, ENITAC, ENVT) y ont assisté une ou deux fois, mais s'interrogent sur leur intérêt.

Il existe donc à ce niveau un réel problème qu'il convient d'examiner de manière plus approfondie.

4.3. Les pôles de compétences régionaux.

Un chantier sur les possibilités de travaux communs à l'international a été initié en 2007 entre Montpellier SupAgro et les établissements d'enseignement technique des quatre régions voisines (Auvergne, Languedoc Roussillon, Provence Alpes Côte d'Azur et Rhône Alpes). L'objectif était « *d'organiser la synergie du partenariat inter-régional dans la réponse aux appels d'offres afin d'être plus performant* ». Une première étape consistait à établir une cartographie des compétences. Mais ce travail n'a pas été conduit à son terme.

COMPLEMENTS

Les relations entre établissements d'enseignement technique et universités

L'implication de nombreux EPLEFPA dans la création de licences professionnelles délivrées par les universités a permis d'établir avec celles-ci des liens susceptibles d'être valorisés à l'international. Mais ces situations demeurent pour l'instant peu nombreuses. Nous avons par exemple relevé un projet au Maroc où le lycée agricole de Melle s'est associé à l'université de Poitiers, des actions conjointes entre le CFPPA de Beaune et l'université de Bourgogne dans le cadre de programmes européens.

Les relations entre établissements d'enseignement technique français et d'enseignement supérieur étrangers

Plusieurs cas de ce type ont été rapportés :

L'EPLFPA de Sainte-Livrade a signé une convention de partenariat avec l'IAV Hassan II (centre d'Agadir) dans le domaine de l'horticulture. Ceci se traduit par une mobilité croisée régulière concernant des étudiants d'Agadir et des étudiants de la filière BTS Horticulture du CFA de Sainte-Livrade.

L'institut agricole privé de Masseube et l'école supérieure d'agriculture du Kef (Tunisie) ont mis en place depuis 2004 un programme régulier de mobilité croisée. L'ESA du Kef, comme les autres ESA tunisiennes, présente la particularité de former à la fois des ingénieurs en 5 ans d'études et des BTS en 3 ans. Ce programme s'est élargi récemment à l'institut sylvo-pastoral de Tabarka, lui aussi établissement d'enseignement supérieur.

Plusieurs établissements du réseau Roumanie (LEGTA d'Albi, LEGTA de Rethel, CFPPA de Bellac, CFPPA de Saintes) entretiennent des relations avec des universités roumaines. Pour ce qui concerne le lycée de Rethel, il s'agit d'un accueil d'étudiants roumains dans des modules

de BTSA dans le cadre du programme Erasmus. D'autres établissements seraient susceptibles à terme de s'engager dans la même voie si la rénovation des nouveaux programmes de BTSA se réalisait dans le cadre de l'architecture européenne avec une organisation en semestres et modules affectés de crédits.

Remarquons que les universités ou écoles supérieures étrangères qui assurent des formations agronomiques sont très intéressées, pour leurs étudiants de licence, par la dimension professionnelle des filières de BTSA. Ce facteur d'attractivité du système de formation agricole français devrait pouvoir être davantage valorisé dans l'avenir (cf. rapport de l'IEA « *Propositions pour améliorer l'accueil des étudiants étrangers* »)

III - LES FREINS AU DEVELOPPEMENT DU PARTENARIAT

1. Des enjeux et des objectifs différents.

Les entretiens réalisés et les réponses aux questionnaires d'enquête confirment, avec quelques nuances, les constats présentés dans l'introduction. En 2009, les enjeux et les objectifs demeurent sensiblement différents dans l'enseignement supérieur et dans l'enseignement technique. Même pour la mobilité internationale des étudiants qui constitue un objectif général partagé, où les deux catégories d'établissements pourraient se « retrouver », il existe des différences d'approche importantes.

Un parcours de formation comprenant des stages à l'étranger est devenu un impératif pour les écoles d'ingénieurs et les écoles vétérinaires. L'année de césure, possible maintenant entre la 2^{ème} et la 3^{ème} année de formation à AgroParisTech et Montpellier SupAgro, est également mise à profit par les étudiants pour faire des séjours prolongés à l'étranger. L'entreprise constitue le plus souvent le lieu de stage recherché. Pour les étudiants, il s'agit d'acquérir des compétences professionnelles de nature technique, linguistique et culturelle destinées à faciliter leur insertion professionnelle.

Dans l'enseignement technique, la recherche de stages à l'étranger, si elle s'est développée au cours des dernières années, est loin d'être systématique. Les facteurs explicatifs sont de nature structurelle (âge des élèves, moyens financiers des familles, organisation de l'enseignement), et de nature pédagogique (exigences spécifiques pour l'examen par exemple). Lorsque des stages ou des séjours collectifs à l'étranger sont réalisés, les objectifs d'ordre éducatif (sensibilisation aux problématiques de développement des pays du sud, formation à la citoyenneté internationale,...) priment souvent sur les objectifs strictement professionnels. Les lieux de stage sont plutôt des exploitations agricoles, des écoles, des organismes associatifs et moins des entreprises.

Cette thématique de la mobilité est significative des différences d'approche entre l'enseignement supérieur et l'enseignement technique ; mais le même constat pourrait être fait sur d'autres sujets.

La terminologie utilisée, spécifique à chaque système (relations internationales dans l'enseignement supérieur, coopération internationale dans l'enseignement technique) n'est donc pas seulement due à un choix aléatoire; elle traduit une véritable différence de conception et d'approche, limitant les possibilités d'actions conjointes.

2. Des représentations parfois négatives des activités et des compétences de « l'autre »

Les outils d'analyse utilisés ne permettaient pas de déterminer de manière précise et complète les représentations des différents acteurs sur le sujet. Il convient donc d'être prudent dans l'analyse des informations recueillies.

On peut tout de même affirmer, sans avoir à forcer le trait, qu'une partie des acteurs à l'international dans chacun des systèmes a une image plutôt négative des activités et des compétences de « l'autre ». En schématisant, disons que dans l'enseignement supérieur existe encore l'image de « lycées techniques pratiquant des activités internationales de portée limitée, essentiellement constituées de voyages d'études à vocation technique, culturelle et touristique » ; dans l'enseignement technique, celle « d'écoles supérieures pratiquant une coopération utilitaire où la dimension éducative et les valeurs de solidarité sont absentes ». Dès lors « ne jouant pas dans la même cour », des travaux communs ne pourraient pas être entrepris ou, s'ils l'étaient, seraient voués à l'échec.

A l'opposé, on rencontre également, des représentations positives. Le professionnalisme croissant des acteurs de l'enseignement technique et leurs compétences en ingénierie pédagogique et en développement sont reconnus par certains acteurs de l'enseignement supérieur. L'expertise plus pointue des enseignants-chercheurs dans le domaine scientifique est affirmée par plusieurs acteurs de l'enseignement technique. Cette reconnaissance de complémentarité de compétences pourrait alors être exploitée pour développer en commun des projets à l'international, par exemple en répondant conjointement à des appels d'offre sur le marché de la formation.

Entre les deux types de représentations précédentes, il en existe d'autres que l'on pourrait qualifier d'intermédiaires, encore mal affirmées et susceptibles d'évoluer dans un sens ou dans un autre.

3. Des moyens humains et financiers non comparables.

La plupart des établissements d'enseignement supérieur ont progressivement étoffé leur service de relations internationales au cours des dernières années, ce qui leur confère une « force de frappe » dont ne peuvent disposer les établissements techniques dotés d'enseignants motivés, mais engagés dans des opérations de coopération internationale en sus de leur charge d'enseignement. Le vocabulaire employé est d'ailleurs significatif : dans le supérieur on parle de *chargé de relations internationales* (c'est leur métier exclusif ou principal) alors que dans le technique on parle au mieux de *décharge* d'enseignement pour travailler à l'international.

Les moyens financiers des établissements d'enseignement technique sont en général très inférieurs. L'initiation de projets demande souvent au départ un investissement sur fonds propres qu'ils ne peuvent assurer.

Une telle situation rend plus difficile l'organisation et la mise en œuvre de projets communs sur une base équilibrée. Aucun enseignant de lycée, aussi motivé et compétent soit-il, ne pourra consacrer plusieurs semaines de travail au montage de projets d'envergure, à l'exception de certains formateurs appartenant à des CFPPA qui dans leur stratégie ont fait le choix d'investir le domaine international.

4. Une tendance qui perdure : la protection de son « pré carré ».

Dans un univers aussi concurrentiel que le sont les relations internationales, chaque institution a une tendance naturelle à préserver son information, son carnet d'adresse, son réseau personnel,...Lorsque des perspectives de projet se présentent pour une institution donnée,

celle-ci ne se risquera à initier un partenariat avec une autre établissement que si celui-ci est non seulement indispensable pour répondre au cahier des charges, mais aussi connu, digne de confiance et sans prétention pour le leadership du projet. Lorsqu'un établissement d'enseignement supérieur initie un partenariat avec un établissement technique ce risque est limité, mais l'inverse n'est pas obligatoirement vrai. Il existe là un obstacle, souvent non-dit, pour des collaborations éventuelles.

5. Une gestion différenciée et des programmes spécifiques à chaque système

Au niveau du Ministère des affaires étrangères et européennes (MAEE), l'enseignement supérieur et de l'enseignement technique relèvent de deux directions différentes communiquant peu entre elles. Les réformes récentes ont encore accentué la fracture existante entre les deux systèmes. La compétence en matière de formation professionnelle a été transférée à l'Agence française du développement (AFD) alors que la compétence en matière d'enseignement supérieur est demeurée au MAEE et dans les ambassades. Ceci constitue un réel problème lorsqu'il s'agit de solliciter des financements pour des programmes situés à l'interface de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle (pour des formations de techniciens supérieurs par exemple) qui nécessiteraient la collaboration d'établissements des deux catégories.

Au niveau européen, la situation est plus nuancée puisqu'il existe à la fois des programmes spécifiques accessibles à l'un ou l'autre des deux systèmes et un certain nombre de programmes thématiques permettant des collaborations. La possibilité donnée aux lycées assurant des formations de BTSA d'accéder aux programmes de mobilité Erasmus est aussi un facteur potentiel de rapprochement.

Pour ce qui concerne la DGER, le BRECI traite désormais l'ensemble des questions internationales. Mais compte tenu des différences constatées dans les objectifs et les approches de chaque système, ces questions sont rarement abordées de manière intégrée. De plus, les réunions étant distinctes, les délégués aux relations internationales des établissements de l'enseignement supérieur d'un côté, les animateurs de réseau et les chargés de coopération internationale en région de l'autre, ces deux catégories d'acteurs se rencontrent rarement. Il est évident qu'une telle situation ne facilite pas les rapprochements.

IV - RECOMMANDATIONS

Malgré les nombreux obstacles présentés ci-dessus, nous proposerons quelques pistes de travail et quelques mesures susceptibles de faire évoluer la situation dans un sens positif.

1. Mieux utiliser les espaces d'échanges et de travail en commun.

Ces espaces existent déjà, mais ils sont peu ou mal utilisés.

Il conviendrait tout d'abord de faire évoluer les pratiques actuelles en organisant, sous la coordination du BRECI, au moins une réunion annuelle sur des thématiques d'intérêt commun entre les délégués aux relations internationales, les animateurs réseaux et les chargés de coopération en SRFD.

La question de la faible participation des établissements d'enseignement supérieur aux réunions des réseaux géographiques doit aussi être traitée. Il serait souhaitable de mieux prendre en compte leurs préoccupations dans les thèmes traités, la localisation et la durée des réunions. Mais les efforts doivent être à double sens : il faut que ces établissements apportent

leur contribution aux travaux communs afin qu'il en résulte une plus-value pour l'ensemble des membres des réseaux.

Les JNCI pourraient devenir un temps fort d'une réflexion croisée sur de sujets d'intérêt commun. Ceci implique que les établissements d'enseignement supérieur soient associés à tous les phases de l'opération : choix de la thématique, organisation et structuration, animation des ateliers, promotion de la manifestation. Ceci semble d'ailleurs le cas pour la préparation de Journées 2010.

Une participation plus soutenue et conjointe d'établissements de chaque système à d'autres activités à vocation internationale, par exemple les Journées « Ingénierie des dispositifs de formation à l'international », les séminaires du réseau international « Formations agricoles et rurales » serait aussi bénéfique pour mieux se connaître, modifier les représentations, et initier la construction d'une culture commune à l'international.

2. Initier des actions au niveau des pôles de compétences régionaux.

Il existe là de réelles opportunités qui gagneraient à être davantage exploitées. La création de réseaux régionaux de coopération internationale regroupant établissements d'enseignement supérieur, technique et organismes professionnels constituerait très certainement un atout important pour développer des actions à l'international dans le domaine de la formation et du développement agricole.

3. Mettre en place des actions communes dans le cadre du SNA.

L'établissement pilote du SNA pour la coopération internationale, Montpellier SupAgro, a une fonction de veille sur les appels d'offre internationaux dans le domaine des formations agricoles et rurales. En aval, ceci devrait permettre de déclencher des réponses conjointes entre établissements d'enseignement supérieur et technique possédant des compétences complémentaires susceptibles de couvrir l'ensemble des exigences formulées dans ces programmes. Les CFPPA en particulier, qui ont une bonne pratique de la réponse aux appels d'offre, ont vraisemblablement un rôle plus important à jouer dans ce domaine. Mais, malgré quelques succès, les activités communes d'ingénierie sur le marché international de la formation demeurent encore peu développées. Une telle orientation est pourtant un axe majeur de la mission de coopération internationale qu'il conviendrait de mieux organiser et de doter de moyens humains plus importants pour donner toute sa mesure.

CONCLUSION

Les actions internationales conduites en commun par les établissements d'enseignement supérieur et d'enseignement technique sont peu importantes, et lorsqu'elles existent, elles demeurent ponctuelles, de faible intensité et fragiles. Seules les activités impliquant les trois établissements d'enseignement supérieur intervenant dans le SNA font, dans une certaine mesure, exception. De plus, les espaces d'échanges et de concertation susceptibles de favoriser les partenariats sont sous-utilisés.

Il n'existe pas aujourd'hui, aussi bien dans l'enseignement technique que dans l'enseignement supérieur, une volonté clairement affirmée de travail en commun à l'international. Nombreux sont encore ceux qui considèrent que « ce qui éloigne est plus fort que ce qui rapproche » et qu'il n'y aurait pas pour l'instant de véritable plus-value aux actions qui pourraient être conduites en partenariat.

On peut penser toutefois que la situation est susceptible d'évoluer. Le dialogue et la connaissance réciproque à développer dans les espaces d'échanges communs constituent des préalables à la mise en place de partenariats durables profitables à l'ensemble du système.

ANNEXE 1

SIGLES UTILISES

AFD	Agence Française de Développement
BTSA	Brevet de Technicien Supérieur Agricole
BRECI	Bureau des Relations Européennes et de la Coopération Internationale
CFA	Centre de Formation d'Apprentis
CFPPA	Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles
CIRAD	Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
DGER	Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
ENFA	Ecole Nationale de Formation Agronomique
ENGEES	Ecole Nationale du Génie rural et de l'Environnement de Strasbourg
ENIL	Ecole Nationale d'Industries Laitières
ENITA	Ecole Nationale d'Ingénieurs des Travaux Agricoles
ENSP	Ecole Nationale Supérieure du Paysage
ENV	Ecole Nationale Vétérinaire
EPLEFPA	Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole
ESA	Ecole Supérieure d'Agriculture
ESB	Ecole Supérieure du Bois
ESITPA	Ecole Supérieure d'Ingénieurs et de Techniciens pour l'Agriculture
IEA	Inspection de l'Enseignement Agricole
IRC	Institut des Régions Chaudes
JNCI	Journées Nationales de la Coopération Internationale
ISARA	Institut Supérieur d'Agriculture de Rhône-Alpes
LEGTA	Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole
MAAP	Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche
MAEE	Ministère des Affaires Etrangères et Européennes
SNA	Système National d'Appui
SRFD	Service Régional de Formation et de Développement

ANNEXE 2

ETABLISSEMENTS ET STRUCTURES CONSULTES

Enseignement supérieur

AgroCampus Ouest	EI Purpan
AgroParisTech	ESB
ENFA	ESITPA
ENGEES	ISARA
ENITAB	
ENITAC	
ENITIAA	
ENSP Versailles	
ENV Alfort	
ENV Nantes	
Montpellier SupAgro (dont IRC)	
AgroSup Dijon (dont Eduter)	

Réseaux géographiques (et établissements supports)

Bénin	Hongrie-Slovénie
Bulgarie	Inde
Brésil	Pologne
Burkina Faso	Roumanie
Cameroun	Sénégal

Autres établissements d'enseignement technique

LEGTA d'Angers	CFPPA de Beaune
LEGTA de Vic en Bigorre	CFPPA de Carmejane
Institut agricole privé de Masseube	

DGER/BRECI

DRAAF/SRFD

Aquitaine
Centre
Midi-Pyrénées

ANNEXE 3

QUESTIONNAIRES

Questionnaire (établissement d'enseignement supérieur)

Nom de l'établissement :

Cas 1 : Actions/projets conduits en partenariat avec les EPLEFPA

1. Identification du (ou des) partenaires
2. Nature des actions (sur les 5 dernières années)

Cocher la (ou les) cases concernées

Type d'action	
Accueil étudiants	
Accueil enseignants	
Programmes européens	
Ingénierie de formation (avec PED, PECO)	
Education au développement	
Formation d'enseignants du technique	
Expertise	
Autres (préciser)	

3. Descriptif succinct des actions
4. Origine des actions
5. Intérêts (plus-value du partenariat, incidences sur chaque établissement,...)
6. Difficultés rencontrées
7. Plus généralement, comment développer des projets communs entre enseignement supérieur et enseignement technique : leviers, freins, conditions de réussite, thèmes pouvant faire l'objet de travaux communs ?
8. Questions spécifiques :
 - 8.1. Avez-vous participé à des journées de réflexion communes dans le domaine de la coopération internationale (ex : journées nationales DGER de la coopération internationale) ? Si oui, intérêts, limites ? Si non, pourquoi ?
 - 8.2. Participez-vous à des réunions ou actions organisées par les réseaux géographiques ou thématiques de la DGER, par les SRFD ? Si oui, intérêts, limites ? Si non, pourquoi ?
 - 8.3. Serait-il intéressant d'organiser des réunions communes DRI/animateurs réseaux géographiques/chargés de CI en SRFD ? Sur quels thèmes ?
 - 8.4. Pourriez-vous mettre en place des actions de formation continue en direction des personnels de l'enseignement technique ? Sur quels thèmes ?

Cas 2 : Aucune action conduite en commun

1. Causes de cette situation ?
2. Pensez-vous possible et intéressant de conduire des projets en partenariat avec des EPLEFPA ? Si oui, comment ? (voir Q7 cas 1)
3. Questions spécifiques : (répondre aux Qs 8 cas 1)

Questionnaire (établissement d'enseignement technique)

Nom de l'établissement :

Cas 1 : Actions/projets conduits en partenariat avec des établissements d'enseignement supérieur (français ou étrangers)

1. Identification du (ou des) partenaires
2. Nature des actions (sur les 5 dernières années)

Cocher la (ou les) cases concernées

Type d'action	
Accueil étudiants	
Accueil enseignants	
Programmes européens	
Ingénierie de formation	
Education au développement	
Expertise	
Autres (préciser)	

3. Descriptif succinct des actions
4. Origine des actions
5. Intérêts (plus-value du partenariat, incidences sur chaque établissement,...)
6. Difficultés rencontrées
7. Plus généralement, comment développer des projets communs entre enseignement technique et enseignement supérieur : leviers, freins, conditions de réussite, thèmes pouvant faire l'objet de travaux communs ?
8. Questions spécifiques :
 - 8.1. Avez-vous participé à des journées de réflexion communes dans le domaine de la coopération internationale ? Si oui, intérêts, limites ? Si non, pourquoi ?
 - 8.2. Qu'attendez-vous des établissements d'enseignement supérieur dans le domaine de la coopération internationale ?
 - 8.3. Souhaitez-vous vous inscrire à des stages de formation sur la coopération internationale organisés par des établissements d'enseignement supérieur ?

Cas 2 : Aucune action conduite en commun

1. Causes de cette situation ?
2. Pensez-vous possible et intéressant de conduire des projets en partenariat avec des établissements de l'enseignement supérieur ? Si oui, comment ? (voir Q7 cas 1)
3. Questions spécifiques : (répondre aux Qs 8 cas 1)

Questionnaire (animateur de réseau géographique)

Réseau :

Animateur(trice) :

1. Au cours des 3 dernières années, des établissements d'enseignement supérieur ont-ils participé aux activités du réseau que vous animez (réunion annuelle notamment) ?

OUI souvent

OUI rarement

NON

2. (Si oui) Quels sont ces établissements ?

3. Quelle est leur contribution aux activités ?

4. Quelles sont leurs attentes vis-à-vis du réseau ?

5. (Si non) Pourquoi, à votre avis, ne participent-ils pas ?

6. Que conviendrait-il de faire pour susciter leur collaboration ?